

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00853

Numéro SIREN : 404 413 205

Nom ou dénomination : 2 M DU BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2021 sous le numéro de dépôt 858

2M DU BATIMENT

Société par actions simplifiées au capital de 23.000 €
Inscrite au RCS de Versailles sous le numéro 404 413 205
Dont le siège est 10 chemin de la Geneste 78530 BUC

Assemblée générale Extraordinaire du 23 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le 23 décembre à 16 heures,

Les associés de la SAS 2M DU BATIMENT, SAS au capital de 23.000 euros inscrite au RCS VERSAILLES sous le numéro 404 413 205, dont le siège social est 10 rue de la Geneste à BUC (78530), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Maria TAVARES MORAIS, présidente

La présidente constate que sont présents ou représentés :

- Mr VERRONS, propriétaire de 11.270 actions, soit 49 %
- Mme TAVARES MORAIS, propriétaire de 11.730 actions, soit 51 %

- Soit ensemble 23.000 actions.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maria TAVARES MORAIS, présidente.

La présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et est compétente pour délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Elle rappelle l'ordre du jour :

- agrément de la société SOARES HOLDING en qualité de nouvelle associée ;
- pouvoirs.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés le projet de délibérations. Puis elle déclare que le texte des résolutions proposées a été remis aux associés plus de 15 jours avant la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Les associés indiquent qu'ils ont été valablement convoqués, qu'ils renoncent à tout recours eu égard au fait qu'ils n'auraient pas reçu les convocations par lettre recommandée avec accusé de réception et qu'ils sont d'accord sur la liste des délibérations de l'ordre du jour.

Diverses explications sont échangées. Les résolutions à l'ordre du jour sont proposées au vote des associés.

F.V.

M F M

Première résolution

Madame Maria TAVARES MORAIS et Mr FABRICE VERRONS souhaitent se retirer du capital de la société 2M DU BATIMENT.

La société SOARES HOLDING, Sarl au capital de 1.000 euros, inscrite au RCS VERSAILLES sous le numéro 878 677 830, dont le siège est 17 rue Pernotte, 78410 BOUAFLE, souhaite acquérir la totalité de leurs actions.

En conséquence, elle a formulé une demande d'agrément en qualité de nouvelle associée.

En application de l'article 11 des statuts, après avoir pris connaissance de la demande d'agrément formulée par la société SOARES HOLDING, la présidente propose à l'assemblée générale de l'agréer en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

En raison de la cession de ses parts sociales, Madame TAVARES MORAIS cessera d'exercer les fonctions de Président à compter du jour de la cession et elle profite de la présente assemblée pour remettre sa démission.

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame TAVARES MORAIS de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour.

Il lui est donné quitus de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au gérant et au porteur d'un exemplaire original des présentes pour effectuer toutes les formalités nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles. Les frais de ces formalités seront à la charge de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée à 16 heures 15.

Monsieur VERRONS

Madame TAVARES MORAIS

2M DU BATIMENT

Société par actions simplifiées au capital de 23.000 €
Inscrite au RCS de Versailles sous le numéro 404 413 205
Dont le siège est 10 chemin de la Geneste 78530 BUC

Assemblée générale Extraordinaire du 23 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le 23 décembre à 18 heures

Les associés de la SAS 2M DU BATIMENT, SAS au capital de 23.000 euros inscrite au RCS VERSAILLES sous le numéro 404 413 205, dont le siège social est 10 rue de la Geneste à BUC (78530), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société.

L'assemblée est présidée par la SOARES HOLDING, associée unique.

La présidente constate que sont présents ou représentés :

- SOARES HOLDING, propriétaire de 23.000 actions, soit 100 %

La séance est ouverte sous la présidence de SOARES HOLDING, associée unique

La présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et est compétente pour délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- nomination de la société SOARES HOLDING en qualité de présidente ;
- pouvoirs.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés le projet de délibérations.

Les associés indiquent qu'ils ont été valablement convoqués, qu'ils renoncent à tout recours eu égard au fait qu'ils n'auraient pas reçu les convocations par lettre recommandée avec accusé de réception et qu'ils sont d'accord sur la liste des délibérations de l'ordre du jour.

Les résolutions à l'ordre du jour sont proposées au vote des associés.



Première résolution

La société SOARES HOLDING, Sarl au capital de 1.000 euros, inscrite au RCS VERSAILLES sous le numéro 878 677 830, dont le siège est 17 rue Pernotte 78410 BOUAFLE, se présente en qualité de Présidente de la SAS 2M DU BATIMENT.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au gérant et au porteur d'un exemplaire original des présentes pour effectuer toutes les formalités nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles. Les frais de ces formalités seront à la charge de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée à 18 heures 30.

SOARES HOLDING, associée

